



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

DECLARATION LIMINAIRE

COMITE TECHNIQUE LOCAL du 05/02/2019
(2ème convocation)

Monsieur Le Président,

Vous avez convoqué ce comité technique local pour recueillir principalement l'avis des représentants du personnel sur la déclinaison en Vendée du volet emplois du projet de Loi de Finances pour 2019. Vous et vos prédécesseurs nous expliquez depuis des années que vous supprimez ces emplois dans les services où c'est le moins douloureux en analysant les charges de travail.

La liste de ces services est désormais connue ! Les heureux élus apprécieront d'apprendre, nous n'en doutons pas, qu'ils sont les services les plus à même de restituer des emplois sans trop de « douleur »!!! Vos équipes ne comprennent plus ces décisions qui n'ont aucun sens alors qu'elles croulent sous le travail au quotidien.

Les militants FO seront très vigilants quant aux conditions de ciblage de ces suppressions d'emplois et aux conséquences concrètes sur la vie des personnels travaillant dans les services impactés.

Question habituelle : ces suppressions d'emplois pouvant avoir un impact direct sur la situation administrative des agents concernés, ceux-ci ont-ils été identifiés et informés ?

Ces nouvelles suppressions d'emplois auront une fois de plus des répercussions fâcheuses sur les conditions de travail au sein des services. Les agents des Finances Publiques sont en première ligne, quotidiennement, face à des usagers dont les situations sociales et économiques sont complexes et qui expriment leur colère envers des politiques sociales qu'ils ne comprennent plus.

Le consentement à l'impôt des contribuables est désormais remis en question !

Cette politique qui détruit le service public est inacceptable ! Cette duplicité du gouvernement, qui s'émeut de plans sociaux dans le privé, alors qu'il mène les siens, en douce de son côté, notamment à la DGFIP, est intolérable !

Cette situation nous révolte au plus haut point Monsieur Le Président. Je ne vous cache pas que les élus FO sont très en colère contre la Direction Générale mais aussi contre vous.

Et nous allons vous expliquer pourquoi.

Lors de la réunion des N°1 à laquelle vous avez participé le 13 décembre 2018, le Directeur Général vous a présenté l'organisation du réseau DGFIP à l'horizon 2022.

2022, Monsieur Le Président, c'est demain !

Selon la Direction Générale,

- la notion de proximité devra être remplacée par celle d'accessibilité, ce qui se déclinera ainsi : travail à distance (et non télétravail), maisons des services au public, permanences, bus DGFIP, suppression de l'accueil au fil de l'eau par une généralisation de l'accueil sur RDV.



- le réseau des trésoreries devra s'organiser sur une logique « back-office / front-office », avec des « back-offices » de grande taille (1 à 3 par département), localisés dans les villes moyennes pour que ce resserrement du réseau soit (dixit la Direction Générale) acceptable, et un « front-office » pour assurer la mission de conseil et d'expertise.
- le secteur hospitalier sera regroupé sur des postes comptables de grandes tailles (50 personnes maximum) rattachés aux groupements hospitaliers de territoire dits GHT.
- les services de la gestion fiscale devront également se regrouper avec des SIP et des SIE d'une taille maximum de 50 personnes, un nombre restreint de SPF (120 pour tout le territoire) et une remise en cause des PRS avec la transversalité du recouvrement forcé.

Tout ce projet de liquidation de la DGFIP, nous le rejetons tant sur le fond que sur la forme ! Nous savons que chaque DDFiP doit faire remonter à la Direction Générale ses propositions pour le 15 février au plus tard !

À quel moment, Monsieur le Président, comptiez-vous nous en parler ?

Une fois votre projet ficelé et validé par le DG ? Pour qu'en mars, vous nous demandiez notre avis ici dans cette instance, avis qui au passage ne sera qu'une formalité administrative de plus, mais dont vous ne tiendrez pas compte, comme c'est de coutume depuis de nombreuses années.

Depuis trop longtemps, nos gouvernants, nos directions nationales et locales, bafouent le dialogue social et les corps intermédiaires !

Ne vous étonnez donc pas que la colère des citoyens s'exprime alors par d'autres moyens, bien plus dangereux pour l'avenir de notre République et notre avenir à tous.

Monsieur Le Président, vous vous dites attaché depuis votre arrivée dans ce Département au dialogue social. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous exigeons de votre part honnêteté et transparence sur la déclinaison de ce projet dévastateur dans notre département.

Suite à l'intervention télévisuelle du Président de La République le 10 décembre, nous vous avons adressé un courrier, resté sans réponse à ce jour.

Ce soir-là, nous avons tous entendu le Président souligner la nécessité de mettre en place des moyens pour un contrôle fiscal plus efficace. Il a également réaffirmé le besoin en services publics de proximité.

C'est pourquoi, dans ce courrier, nous vous demandions :

- l'annulation des 16 suppressions d'emplois prévues en Vendée pour 2019 car ces effectifs sont indispensables au bon exercice de toutes nos missions de service public ;

- le maintien des 4 services de publicité foncière que vous envisagez de fusionner prochainement ;
- l'annulation de votre projet de fermeture de 3 trésoreries, à savoir Sainte Hermine, Chaillé Les Marais et Beauvoir sur Mer car celles-ci participent au maillage des services de proximité de notre territoire, si important pour nos usagers, nos élus locaux mais aussi pour notre Président de la République ;

Le Chef de l'État ayant admis que la question du pouvoir d'achat est désormais primordiale pour de nombreux citoyens, nous vous avons demandé de transmettre les deux revendications suivantes :

- l'augmentation immédiate du point d'indice pour tous les fonctionnaires afin de rattraper le retard pris en la matière ces dernières années ;
- l'octroi d'une prime exceptionnelle de fin d'année pour tous les personnels de la DGFIP, conformément au souhait du Président de la République pour l'ensemble des salariés du pays.

Le 7 Janvier nous avons également adressé un courrier à la Présidente vendéenne de l'Association des Maires de France afin de l'alerter sur le triste destin du réseau comptable de la DGFIP.

Ces 2 courriers, Monsieur Le Président, nous vous demandons de les joindre en annexe à notre déclaration liminaire.

Nous vous demanderons aussi de nous faire un point sur la mise en place du PAS et les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les personnels concernés.

Sur Ulysse 85, nous avons découvert que la Direction avait organisé les 16 et 27 novembre 2018 deux actions de formation et de sensibilisation dans le cadre du partenariat avec les Maisons de service au public.

Ces formations avaient pour vocation de former les animateurs de ces MSAP aux fonctionnalités du portail « impots.gouv.fr ».

Nous apprenons à la lecture de ces informations que sept MSAP existent en Vendée et que pour 3 d'entre elles (Benet, Sainte-Hermine et Moutiers), la DDFiP de Vendée a signé une convention en octobre 2018.

Jusqu'à preuve du contraire, il existe encore des Trésoreries à Moutiers, Sainte-Hermine, La Chataîgneraie et Chaillé Les Marais. Pouvez-vous nous expliquer ces choix ?

Nous vous rappelons que tout ce qui touche à l'organisation de nos services doit être évoqué en CTL, or ce transfert de mission n'a jamais été mis à l'ordre du jour.

Lors du dernier CTL du 2 octobre 2018, vous nous avez annoncé qu'à l'occasion du CTL du mois de janvier 2019, serait présentée la note départementale sur le CSP d'initiative conformément aux dispositions de l'instruction CF1A/2017/11/2883 du 24 avril 2018.

À ce jour, seuls deux départements de l'inter-région centre-ouest, dont le nôtre, s'illustrent par leur silence sur le sujet.

Devons-nous nous contenter une nouvelle fois de votre silence ?

Cette situation est pour le moins surprenante quand on sait votre attachement à la communication. Avez-vous un début d'explication à nous donner ?

À ce propos, il est rappelé qu'à la page 4 de cette instruction, paragraphe 5 (« calendrier ») : « les évolutions organisationnelles entreront en vigueur en 2019, après la phase de dialogue social rappelée en annexe 1... ».

Nous nous référons donc à l'annexe 1 dans laquelle nous pouvons lire : « *S'agissant du dialogue social, les représentants du personnel devront être informés du transfert de la mission selon les modalités suivantes : les directions où, actuellement, le CSPI n'est pas réalisé exclusivement dans les PCR, sont*

invitées à recueillir l'avis de leur CTL dès lors que l'opération de réorganisation a un impact significatif sur le fonctionnement des services et les conditions de travail des agents. "

Aussi, même si vous préjugez que ces impacts ne sont pas significatifs, il aurait été courtois d'associer les représentants des personnels voire les personnels à cette réflexion pour que nous puissions mesurer le caractère significatif ou non significatif de ces impacts.

Si à notre méconnaissance, vous avez associé des personnels à cette démarche, nous voulons bien que vous nous communiquiez la liste des personnes concernées.

Nous vous réitérons donc notre demande de communication des documents de travail relative à cette réorganisation de service d'ampleur et dont vous avez probablement connaissance.

Face aux conséquences de toutes ces réorganisations sur les personnels : mobilité et changement de métiers subis, désintérêt au travail dû à une pression constante, absence de visibilité, stress permanent, les élus et experts FO DGFIP présents à ce CTL exigent qu'une discussion détaillée, franche, honnête et sincère, s'engage sur tous ces points avant d'aborder l'ordre du jour de ce comité technique.

Comme nous vous le disions déjà ici l'an dernier, Monsieur Le Président, revendiquer, c'est aussi et souvent exiger ! Surtout quand la transparence ne fait pas partie des règles du jeu !

En conclusion, FO DGFIP condamne cette politique de destruction du service public, désastreuse pour les conditions de travail des personnels et l'exercice de toutes nos missions.

La DGFIP de demain voulue par ce gouvernement est une DGFIP rabougrie, vidée de sa substance et sous-dimensionnée !

Monsieur Le Président, défendre nos missions, obtenir le renforcement de nos moyens, voilà l'urgence, parce que nous soutenons que renforcer la DGFIP, c'est renforcer la République.

L'actualité sociale devrait, nous semble-t-il, vous donner à réfléchir.

Faute d'avoir écouté et entendu les organisations syndicales interprofessionnelles qui revendiquent depuis de longues années l'augmentation des salaires et des minima sociaux, le maintien du service public en zone rurale et périurbaine, une répartition plus juste de la fiscalité, nos gouvernants se retrouvent face à une colère du peuple qu'ils n'avaient pas vu venir.

Alors bien sûr, les agents des finances publiques ne brûlent pas de pneus, ils ne cassent pas les vitrines mais, si vous insistez encore un peu, ils pourraient bien célébrer à leur manière les 30 ans de 1989 en exprimant leur colère sous une forme ou sous une autre.